



Demande d'autorisation d'installation d'un système d'assainissement non collectif



Engagement du propriétaire

Le propriétaire soussigné, certifie exact les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant réception de l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane,
- réaliser l'installation d'assainissement conformément à la réglementation et au DTU 64-1 en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'étude de conception réalisée par le bureau d'étude et à celles du constructeur de l'ouvrage pour sa mise en place,
- prévenir le Service Public d'Assainissement Non Collectif 48 heures avant le commencement des travaux afin de convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution,
- ne pas reblayer les ouvrages avant contrôle du service. Le cas échéant, un avis de non-conformité sera délivré sur la bonne exécution des travaux,
- payer la redevance de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane pour la vérification de la conception et de la bonne exécution des ouvrages dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Communautaire et qui sera réclamée par le Trésor Public.

Fait le : _____ à : _____
Signature du propriétaire :

Le dossier de demande devra être déposé en mairie et complété avec les pièces suivantes :

- Le présent formulaire dûment complété,
- une étude de sol déterminera la pédologie et la perméabilité du terrain,
- Le rapport de l'étude de conception comprenant :
 - Un plan de situation de la (ou les) parcelle(s),
 - Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs par rapport aux habitations,
 - Une notice du constructeur avec les plans côtés des appareils,
 - Les coupes des systèmes de traitement et éventuellement de dispersion,
 - Un plan et une notice descriptive de l'exutoire proposé : dispositifs d'évacuation des effluents traités,
- La référence des matériaux,
- L'accord écrit du gestionnaire de l'exutoire (dans le cas d'une évacuation vers le milieu hydraulique superficiel),
- L'étude hydrogéologique (dans le cas d'une évacuation vers un puits d'infiltration),
- Les plans intérieurs de l'habitation ou une attestation sur l'honneur déclarant le nombre de pièces principales.

CONTACT

La Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane

Direction Générale des Services Techniques

Service Public d'Assainissement Collectif

Permanences téléphoniques et accueil du public les lundi, mercredi, vendredi : de 14h00 à 17h30 à Bethune au 03.21.61.50.00
de 09h00 à 12h00 à Lillers au 03.21.54.60.70

Pôle de proximité d'Isbergues

(Blessy, Estrée Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres lez Aire, Lièvres, Ligny lès Aire, Linghem, Mazinghem, Quernes, Rely, Rombly, Saint Hilaire Cottes, Witternesse)
Place Jean Jaurès - 62330 Isbergues - 03 21 61 54 40

Permanences téléphoniques et accueil du public :
le mardi de 13h30 à 17h.
Exploitant du service :
VÉOLIA EAU (agence de Bruay-Béthune - 03 21 52 99 88)

Partie à remplir par la mairie

Commune de : _____ Date de dépôt de la demande : _____

Partie à remplir par le demandeur

Nom / Prénom : _____

Adresse du demandeur : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse de la propriété où doit être mise en place l'installation d'assainissement : _____

Références cadastrales de la propriété : _____

Superficie totale : _____ m²

Date et signature du demandeur

Date et signature de l'instructeur

Avis de la Communauté d'Agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane sur le projet :

www.bethunebruay.fr



Caractéristiques générales

Caractéristiques du logement :

S'agit-il d'une construction :

- Neuve : OUI NON

Numéro du Permis de Construire : _____

- Existante à améliorer : OUI NON

Résidence : principale secondaire

Nombre de pièces principales : _____

Se référer à l'étude de conception du système d'assainissement non collectif pour remplir cette rubrique

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle : OUI NON

Si oui, nature : _____

Sera-t-il en partie conservé ? OUI NON

Présence d'un puit déclaré ? OUI NON

Topographie du terrain :

- plat
- pente faible (< 5 %)
- pente forte

Niveau du terrain par rapport à la route :

- en surplomb
- en contrebas
- à niveau

Mode de gestion des eaux pluviales :

Définition du dispositif d'assainissement

Dispositif de prétraitement :

- Bac dégraisseur : volume : _____ litres
- Fosse toutes eaux : volume : _____ m³ (minimum 3 m³)
- Préfiltre séparé de la fosse toutes eaux (facultatif)
- Lestage des ouvrages : OUI NON
- Toilettes sèches

Dispositif de traitement par le sol en place ou par massif reconstitué

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
Nombre de tranchées : _____ Longueur totale : _____ m
- Lit d'épandage à faible profondeur
Longueur : _____ m Surface totale : _____ m²
- Lit filtrant drainé à flux vertical
Surface totale : _____ m²
- Lit filtrant non drainé à flux vertical
Surface totale : _____ m²
- Lit filtrant drainé à flux horizontal
- Longueur du front du filtre : 5,50 m
- Largeur du front de répartition : _____ m

Définition du dispositif d'assainissement

- Terre d'infiltration
- Surface à la base du terre : _____ m²
- Surface en partie supérieure du terre : _____ m²
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite – Surface : _____ m²
- Autre : _____

Autres dispositifs de traitement

(soumis à un agrément délivré par les ministères de l'écologie et de la santé)

- Installation d'épuration biologique à boues activées
- Installation biologique à cultures fixées
- Autres : _____
* **Caractéristiques du dispositif choisi :**
- marque : _____
- type : _____
- Numéro d'agrément : _____
- Capacité d'épuration : _____ EH (Equivalent-Habitant)

Dispersion ou évacuation des eaux traitées

Cas général : évacuation par le sol (art.11 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.13)

- Dispersion par le sol en place
Descriptif et dimensionnement : _____
- Irrigation souterraine de végétaux
Descriptif : _____

Cas particuliers : autres modes d'évacuation (art.12 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.15)

- Milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau ...)
Descriptif : _____
Si vous avez coché cette case, l'autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire de l'exutoire (mairie, syndicat ...) est indispensable et doit être jointe au dossier d'assainissement.
- Puits d'infiltration (art.13 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.16)
- Surface : _____ m²
- Profondeur : _____ m
- Descriptif : _____

Si vous avez rempli cette partie, vous devez impérativement joindre une étude hydrogéologique afin d'obtenir validation du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur le dispositif.

INSTALLATEUR (si déterminé)

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Fait le : _____ à : _____

Signature de l'installateur :